

Délégué Médical (DM)



Diplôme requis
BFEM



Durée
6 mois



Formation initiale
En présentielle

Objectif

Le programme de formation Délégué Médical (DM) permet à ses diplômés de jouer le rôle d'intermédiaire entre le laboratoire et les praticiens du secteur médical.

La mission principale du délégué médical consiste à assurer la promotion d'un ou de plusieurs produits fabriqués par le laboratoire pharmaceutique où il travaille.

Débouchés

La formation de Délégué Médical ouvre la voie à une carrière dynamique et stratégique dans le secteur de la santé et de l'industrie pharmaceutique.

Les diplômées peuvent être chargés de :

- Représenter et promouvoir les produits pharmaceutiques auprès des professionnels de santé (médecins, pharmacies, cliniques, hôpitaux).
- Assurer la liaison entre les laboratoires pharmaceutiques et les acteurs du secteur médical, en transmettant des informations scientifiques précises et fiables.
- Participer activement au développement commercial des entreprises pharmaceutiques, contribuant ainsi à l'expansion de leur portefeuille de produits.
- Organiser et animer des sessions de formation et de sensibilisation pour les professionnels de santé sur les nouveaux traitements et produits.
- Évoluer vers des postes de management ou de coordination commerciale au sein des laboratoires pharmaceutiques ou des entreprises de dispositifs médicaux.

Cette formation prépare les diplômés à être des acteurs essentiels du système de santé, offrant à la fois sécurité professionnelle et perspectives d'évolution.

Dossier à fournir

- deux (02) copies légalisées du Brevet de Fin d'Études Moyens (BFEM) ou tout autre diplôme admis en équivalence
- deux (02) copies légalisées de la pièce d'identité ou du passeport (pour les étrangers)
- un extrait de naissance datant de moins de 3 mois
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- une copie certifiée conforme du certificat de nationalité
- un certificat de visite et contre-visite
- trois photos d'identité

Frais Scolaires

- Droits d'inscription : **100 000 FCFA**
- Mensualité : **50 000 FCFA**
- Nombre de mois payable : **6 mois**
- Total : **400 000 FCFA/an**

Frais Extra-Scolaires

Les frais extra-scolaires correspondent à l'ensemble des frais obligatoires autres que les frais scolaires.

Ils sont définis par l'Institut et sont entièrement à la charge de l'étudiant régulièrement inscrit. Ils incluent entre autres les frais de tenues, de reprographie, de stages, d'auto-école, etc.

N.B: La souscription d'assurance maladie, à la charge de l'étudiant, est obligatoire pour tout étudiant étranger.

Début des cours 06/10/2025

Campus Dakar

+221 33 820 10 96 / +221 78 474 60 60
contact@iupsante.sn
Dakar - Nord Foire Azur - Villa n°10

Campus Thiès

+221 33 999 16 13 / +221 78 768 18 18
campusthiès@iupsante.sn
Thiès - Cité Malick SY - Villa n°110



IUP SANTÉ

iupsante.sn



Rendez-nous
visite!